

Séance du Conseil départemental du 16 octobre 2023

Plan Autisme départemental 2023-2028

Intervention d'Ibrahima Traoré pour le groupe Val-de-Marne en commun - PCF et Citoyen.nes

Monsieur le Président, chers.es collègues,

C'est peu de dire, combien notre pays est en retard dans le diagnostic, l'accompagnement et l'inclusion des personnes souffrant des troubles du spectre de l'autisme.

En témoigne les chiffres rappelés dans le rapport, avec autour de 5 000 Val-de-Marnais.es, enfants comme adultes, en attente de solution d'accueil et/ou d'hébergement dans des structures médico-sociales adaptées.

L'ARS elle-même reconnaît ce sous-équipement en annonçant un plan de rattrapage d'ici à 2030, plan dont nous ne connaissons d'ailleurs à ce jour, ni les modalités précises, ni les financements dédiés à notre département.

Ainsi, nous partageons l'ambition affichée par ce plan Autisme départemental - pour dans le cadre de nos prérogatives comme chef de file des politiques sociales - déployer toute l'utilité du service public départemental, riche du professionnalisme de ses agents. Je pense en particulier à nos centres départementaux de PMI et à nos crèches.

Nous saluons par ailleurs, l'engagement à créer, aux côtés de l'ARS et de l'institut du Val-Mandé, une plateforme autisme de 54 places, ainsi qu'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés destiné aux adultes avec des TSA.

Nous voterons donc ce Plan Autisme 2023-2028.

Je voudrais maintenant faire deux observations.

D'abord pour souligner, qu'à l'examen des déclinaisons et engagements de ce plan Autisme départemental, il se dégage l'impression que le Département va réussir à lui tout seul.

C'est peut-être un peu plus compliqué. Je m'explique.

Assurer la prise en charge effective de l'autisme - en dépistage précoce comme en "traitement" à moyen terme - nécessite des moyens en psychiatrie, en pédopsychiatrie majoritairement et en psychiatrie adulte également.

Or, les services psychiatriques rattachés aux hôpitaux, que ceux-ci soient uniquement psychiatriques (les Murets à la Queue-en-Brie, Paul Guiraud à

Villejuif ou la Fondation Vallée en interdépartemental à Gentilly) sont totalement incapables de faire face aux besoins.

Pour ne prendre par exemple que le seul établissement Paul Guiraud, celui-ci a vu en peu de temps, son nombre de postes d'infirmiers, vacant, être multiplié par deux.

On pourrait en dire autant pour les hôpitaux généraux tels le CHIC ou Henri Mondor à Créteil, ou l'Hôpital National de Saint-Maurice, établissements auxquels les secteurs de psychiatrie sont rattachés.

Pour l'autisme, cette implication de la psychiatrie publique est indispensable ! C'est d'ailleurs le constat que dresse le Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne !

Alors, quels sont les engagements pris en ce sens par l'ARS ?

Une démarche conventionnelle Département/ARS, actée par un contrat en bonne et due forme, nous apparaît indispensable.

Autre remarque qui rejoint la première,

Quel apport budgétaire entendez-vous consacrer à la mise en application effective de ce plan, par ailleurs bien ambitieux ! Je n'ai trouvé aucun élément dans le rapport.

Ceci est d'autant plus important, que la réussite de ce plan, au-delà de l'implication de la psychiatrie publique, va nécessiter un effort de long terme compte-tenu de l'ampleur de la tâche.

Ce qui rejoint la problématique de l'engagement pérenne de l'ARS.

Créer des illusions dans le champ douloureux de l'autisme, pour les personnes concernées, serait pour le moins malvenu.

Enfin, un mot sur la « gouvernance partagée pour la mise en œuvre et l'évaluation » de ce plan Autisme.

J'ai posé deux questions en 3^{ème} commission, sans obtenir de réponse.

Sur le rôle assigné au Comité de pilotage, je suis extrêmement surpris, qu'il ne comprenne pas un représentant du collège départemental des pédopsychiatres.

Je rappelle que ce sont eux qui sont en charge du dépistage et de la prise en charge de l'autisme. C'est un collège très actif en Val-de-Marne, dont l'approche clinique est absolument indispensable.

D'autre part, malgré les difficultés qui sont les leurs, les pédopsychiatres travaillent en articulation étroite avec les acteurs institutionnels : les services du Département dont la PMI et l'ASE, ceux de l'Education nationale et de la médecine de ville.

Nous proposons donc que ce collège puisse être intégré au Comité de pilotage.

Toujours sur le comité de pilotage,

Outre les élus directement concernés par leur champ de délégation, vous auriez pu également y associer des élus de l'opposition. Je prends mon cas, comme conseiller départemental siégeant à la MDPH, cela ne me semblerait pas incongru.

Je vous remercie de votre attention.

Seul le prononcé fait foi